

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-FORM-000010-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

Date de fin de publication : 01/07/2013

Formulaire

Déclaration d'importation

DIRECTION GÉNÉRALE ANNEXE

DES DOUANES

ATTESTATION

ET DROITS INDIRECTS

EXONÉRATION DE LA TAXE

SUR LA VALEUR AJOUTÉE

Bureau des douanes (Loi n°67-1114 du 21 décembre 1967, art. 71)

de (Arrêté du 23 décembre 1967)

A . Partie à remplir par le négociant

Je soussigné,

(nom, prénoms, raison sociale du négociant importateur)

Profession :

Adresse complète :

certifie que les produits déclarés en douane suivant la déclaration à laquelle la présente attestation est annexée et qui sont indiqués ci-après sont destinés à la revente.

Je m'engage à acquitter auprès du service des douanes la taxe sur la valeur ajoutée normalement exigible dans les cas où les produits visés ci-dessous ne recevraient pas la destination ayant motivé

l'exonération, sans préjudice des pénalités éventuelles.

Désignation des marchandises importées en exonération de la taxe sur la valeur ajoutée				
Numéro du tarif douanier	Nature des marchandises	Quantités (nombre, poids,...)	Origine	Valeur (droits non compris)
.	.	.	.	.
.	.	.	.	.
.	.	.	.	.

A, le

(signature manuscrite du négociant importateur suivie, s'il s'agit d'une société, de l'indication de la qualité du signataire) :

B. Visa du service des impôts des entreprises ayant en compte le négociant importateur au titre de la TVA Désignation et adresse du service des impôts : Fait à le signature de l'agent :Cachet du service :	C. Partie réservée au service des Douanes Numéro de la déclaration : Date de l'enregistrement : Valeur reconnue ou admise, y compris les droits éventuels (en toutes lettres) : A le Signature et cachet..... Cachet du bureau de l'agent :des douanes : .
--	---

Commentaire(s) renvoyant à ce document :
[TVA - Régimes sectoriels - Biens d'occasion, œuvres d'art, objets de collection ou d'antiquité - Opérations effectuées avec des pays tiers à l'Union européenne](#)